Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260729-2026CM29JUIL07-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUILLET 2026

N°2026-CM29JUIL-07

FINANCES : Attribution d'un don en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026
Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 22 juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Michelle LE PETIT ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; Mme Régine MICHARD ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; M. Laurent PESLIER ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Christine ROYER

Pouvoir remis :

Mme Soazig LE BRUN à Mme Julie LAGADEC ; M. Vincent COQUET à M. Stéphane SEVENO ; M. Olivier SUFFICE à M. Benoît OLIVIERO ; M. Patrick CAINJO à M. Julian EVENO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Eric CORFMAT à Pierre LE PALUD ; M. Mickaël LE BELLEGO à Mme Michelle LE PETIT ; M. Laurent PESLIER à Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Christine ROYER à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 19 – Pouvoirs : 9 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Régine MICHARD

Madame le Maire rappelle que de multiples incendies touchent de nombreux départements durant cette saison estivale. Des centaines de communes vivent une tragédie d'une ampleur exceptionnelle.

L'AMF (Association des Maires de France), partenaire de la Protection Civile, met en place de multiples dispositifs de soutien pour répondre aux premières urgences.

A ce titre, l'AMF a sollicité les collectivités afin d'apporter un soutien aux communes sinistrées, via La Protection Civile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1111-1 ;

CONSIDERANT que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var, ont durement frappé de nombreux territoires. Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes,

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260729-2026CM29JUIL07-DE

GRAND CHAMP

provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels ;

CONSIDERANT que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées, en partenariat avec la Protection Civile, chargée de coordonner l'affectation des moyens au plus près des besoins ;

CONSIDERANT que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction ;

CONSIDERANT que la commune de GRAND-CHAMP souhaite témoigner de sa solidarité envers les collectivités sinistrées et participer à cet élan de solidarité nationale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **ATTRIBUE un don d'un montant de 600 € au profit de la Protection Civile, partenaire de l'Association des Maires de France, afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 ;**

Article 2 : **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
Mme Régine MICHARD